

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D007/2019

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille dix-neuf, le 5 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, 299, rue du Haut des Granges – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 25 février 2019

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 16

Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme BINET, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, Mme JORISSEN, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PALADE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VANDERHOEVEN, Mme VATINEL.

Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, M. DEMAMARE, Mme ERARD, M. KAREB, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE

Pouvoirs : M. ARNAUD a donné pouvoir à Monsieur ROUSSELIN, M. KAREB a donné pouvoir à Madame VATINEL

Secrétaire de séance : Madame BINET

**Objet : Enfance Jeunesse – Approbation de la convention de partenariat entre le C.I.A.S. et le Football Club Serquigny/Nassandres**

***PJ : Convention***

Monsieur le Président rappelle qu'un stage de football est organisé chaque année dans le cadre d'un partenariat entre les Accueils de Loisirs de Serquigny et Nassandres sur Risle et le Football Club Serquigny Nassandres (FCSN).

Afin de fixer les modalités de ce partenariat au titre de l'année 2019, Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer la convention ci-jointe.

Monsieur le Président sollicite également l'autorisation de signer les futures conventions pour les années à venir dès lors que les conditions financières restent inchangées.

**Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe au titre de l'année 2019.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer les futures conventions CIAS-FCSN relatives à ce stage de football pour les années à venir dès lors que les conditions financières resteront inchangées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20190305-19D007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2019

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

